

Réunion n°24 : jeudi 21 juillet 2022 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Damien Bogiraud pouvoir à Christian Colombet, Loïc Perrier et Lionel Melquiond.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mercredi 8 juin 2022 à l'unanimité (13).

Ajout de 4 points supplémentaires : Auvents extérieurs salle des fêtes et salle des associations, réforme de l'attribution de logements sociaux sur l'Agglo, traverse village Sud et Ouest RD115 RD115A 3 places publiques, remplacement de Sandrine Heap.

A l'unanimité (13), accord du conseil municipal pour l'ajout des 4 points.

1 – Ordre du jour soumis à délibération :

Exercice du droit de préemption :

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant un terrain bâti situé Route de Clérieux, d'une surface de 447m², parcelles A208 et A664. Ce terrain est situé en zone U.

A l'unanimité (13), le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant un terrain bâti situé Route de Saint Donat, d'une surface de 1450m², ZH146. Ce terrain est situé en zone U.

A l'unanimité (13), le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Changement des luminaires des locaux communaux en LED :

Le projet concernerait la salle des fêtes et locaux annexes, la salle des associations, l'ancienne mairie devenue commerce, et la bibliothèque communale. 41 pavés LED, 8 réglettes LED et 3 projecteurs. Devis entreprise Candillon 6.392€ HT. Financement possible par le Département de la Drôme 50% et le Territoire SDED 20% (adhésion 149,20€). Resterait à prendre en charge le solde, soit 30% (1.918€) plus l'adhésion. Cet investissement engendrerait immédiatement des économies d'énergie de l'ordre de 6 à 8 fois moins que les lampes actuelles (on passerait de 8.000kwh environ à 0.19€ soit 1.520€ à 1.333kwh à 0.19€ soit 253€, c'est une économie prévisionnelle annuelle de 1.267€). L'obtention des subventions nécessite de déposer une demande de financement auprès du CD26 et de territoire Energie SDED. *A l'unanimité (13), accord du conseil municipal pour le projet, pour le dépôt des demandes de subvention et l'adhésion spécifique au SDED en 2022 ou 2023.* Nous attendrons les réponses avant d'engager le projet.

Plan bibliothèque école communale :

Les 3 enseignantes de l'école ont sollicité la commune pour soutenir un projet de renforcement du fonds documentaire des bibliothèques de classe notamment dans le domaine de la littérature jeunesse pour les niveaux MS/GS, CP et CE1. Elles estiment que le fonds de livre actuel est pauvre et vétuste. Grâce à un soutien du Ministère de l'Education Nationale, l'école peut bénéficier d'une aide jusqu'à la hauteur de 1.500€. Cet argent transiterait par la commune car l'école n'a pas l'autonomie financière. S'il manquait un peu d'argent, l'école propose d'utiliser une partie de la dotation scolaire 2022-2023 de 71€ par enfant (10€ par enfant par exemple, 72 enfants, soit 720€). La commune achèterait les livres. La demande est en cours. Ce projet n'affecterait pas la collaboration avec la bibliothèque municipale très appréciée des enseignantes et des enfants (1 visite par mois). *A l'unanimité (13), accord du conseil municipal pour permettre ce projet de renforcement du fonds documentaire de l'école dans les conditions citées.*

Travaux de limitation des crues de la Veune et du Merdarioix :

L'enquête publique vient de s'achever (13 juin au 12 juillet 2022), permanence commissaire enquêteur le 2 juillet (2 visites).

Dans les 15 jours qui suivent, les 6 communes concernées par le projet doivent émettre un avis motivé sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. La délibération correspondante sera adressée à Mme La Préfète.

Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité (13).

Transport scolaire :

ARCHE Agglo est compétent en matière de transport scolaire sur son périmètre. Le règlement approuvé par délibération n° 2022-342 du Conseil d'Agglomération prévoit la possibilité d'instituer des conventions avec les communes afin qu'elles soient un relais privilégié pour l'organisation des transports scolaires. Il s'agit de clarifier le rôle des communes et leurs obligations, à intégrer les communes dans le processus et leur permettre d'émettre un avis sur les créations, modifications ou suppressions de service. Les communes facilitent l'anticipation et l'information concernant les élèves pour faciliter l'organisation des transports scolaires d'une année sur l'autre. Les communes qui le souhaitent peuvent aussi solliciter l'Agglomération pour l'organisation de services de transport scolaire supplémentaires. La convention actuelle arrive à échéance le 30 août 2022. Il s'agit de la renouveler.

A l'unanimité (13), le conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention.

Restauration de l'église :

Compte rendu réunion de la commission d'appel d'offres du 13 juillet sur l'attribution des marchés. Après la 1^{ère} rencontre du 2 juin, le maître d'œuvre M. Amette, a fait le point lot par lot. 5 lots sur 8 peuvent être attribués. Les 3 autres lots doivent faire l'objet d'une nouvelle consultation directe, hors procédure publique. Rappel projet initial travaux 180.000€ HT hors maîtrise d'œuvre.

Lot n°1 Maçonnerie patrimoine, lot attribué à l'entreprise Rozier Porte (Claveyson), projet base 28.140€ HT options 19.940€ HT, total 48.080€ HT.

Lot n°2 Ouvrage de zinguerie, lot attribué à l'entreprise Reboulet, projet de base 2.690€ HT.

Lot n°3 Restauration des décors peints, lot attribué à l'entreprise Atelier Paillard et Boyer (Aude), projet de base 35.000€ HT.

Lot n°4 Plâtrerie peinture, lot attribué à l'entreprise Tedeschi (Guilherand Granges), projet de base 22.702€ HT.

Lot n°5 Serrurerie, *lot non attribué*, absence d'offre, à relancer, projet de base estimé à 6.700€ HT.

Lot n°6 Menuiserie bois, *lot non attribué*, offre infructueuse, à relancer, projet de base estimé à 10.250€ HT.

Lot n°7 Nettoyage des vitraux, lot attribué à l'entreprise Vitrail Saint Georges, projet de base 14.801€ HT.

Lot n°8 Electricité éclairage, *lot non attribué*, offre infructueuse, révision descriptif et relance, projet de base 29.450€ HT.

Totaux lots proposés à l'attribution (1, 2, 3, 4 et 7) : 123.273€ HT.

Totaux lots non attribués (5, 6 et 8) : 58.950€ HT estimés

Total provisoire : 182.223 € HT.

Il est proposé de valider les devis des lots 1, 2, 3, 4 et 7, et de relancer la consultation pour les lots 5, 6 et 8.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (13)

Auvents extérieurs salle des fêtes et salle des associations :

Présentation des réflexions du groupe de travail, intervention David Bernard. Aux devis déjà connus concernant l'auvent (Crealu et Prostyl), présentation du devis de l'entreprise Bournat pour le remplacement des menuiseries vétustes de la salle des associations (3) et de la fenêtre de l'ancienne bibliothèque à l'étage, total 6.226€ HT. Attente d'un devis pour la reprise des enduits extérieurs. Il est évoqué la solution « toile tendue » en remplacement des auvents.

A l'unanimité (13), pour des raisons budgétaires et techniques, il est décidé d'attendre.

Réforme de l'attribution de logements sociaux sur le territoire de l'Agglo :

Arche Agglo a élaboré de nouveaux documents de gestion de l'attribution des logements sociaux. Ils doivent être soumis à l'avis des communes du territoire. Pour rappel, la commune n'a qu'un seul logement social sur son territoire, rue des Prés verts, appartement au promoteur social Habitat Dauphinois. 9 logements privés sont conventionnés avec l'état.

Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité (13).

Traverse village Sud et Ouest RD115 RD115A 3 places publiques :

Point sur les financements.

Attente réponse Région AURA : A recontacter.

Partie éclairage public à repenser du fait du transfert de compétence au SDED, en mars dernier. Contact en cours.

Rencontre Préfecture DETR 18 juillet 2022 : recentrage sur la phase 1, à l'identique du Département. Traitement demande 2022 annulé, dossier à reprendre dans le cadre des demandes 2023, nouveau dépôt à l'automne 2022. Regard plus marquée de la Préfecture sur les places publiques, notamment l'infiltration des eaux pluviales, évocation d'un bonus DETR porté à 30% au lieu de 25%.

Notification d'attribution du département de la Drôme pour la phase 1 pour l'ensemble des travaux hors chaussées départementales.

A l'unanimité (13), autorisation du Maire pour signature de la convention (subvention > 50.000€).

Agence de l'Eau : Mise à jour du dossier par le cabinet Stadia, places publiques avec désimperméabilisation et infiltration des eaux pluviales.

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

A l'unanimité (13), autorisation du conseil municipal pour demande de subvention à l'agence de l'Eau.

Fonds de concours Arche Agglo et Dotation de Solidarité Communautaire DSC : La Préfecture (DETR) demande que la commune justifie la présence de fonds de concours et de DSC.

A l'unanimité (13), accord du conseil municipal pour demande de fonds de concours pour le projet de traverse.

Gestion des personnels : Remplacement de Sandrine Heap

Mme Heap a annoncé fin juin, sa mutation pour une autre commune. La commune dispose de 3 mois pour recruter le ou la remplaçante. La commission des personnels s'est réunie le jeudi 21 juillet à 19h30 pour faire le point. Elle propose de transférer la gestion de la salle des fêtes à M. Habrard (rendez-vous remise des clés et état des lieux de reprise des locaux sur le temps d'activité de l'agent technique) et de solliciter Mme Anghour pour la reprise de l'entretien du bâtiment Mairie Bibliothèque et de la petite salle des associations. Le remplacement concernerait une vingtaine d'heures hebdomadaire à l'école (ATSEM classe orange, renfort garderie, cantine et accompagnement du transport scolaire). Recherche sur la commune et à proximité (statut de contractuel dans un 1^{er} temps).

A l'unanimité (13), accord du conseil municipal pour ces dispositions.

2 - Informations :

Conseil des maires 22 juin 2022 : Ordre du jour

Schéma Lecture Publique et notamment projet de construction de 3 médiathèques intercommunales. Présentation Charte de Territoire.

Conseil d'agglomération du 6 juillet 2022 : Ordre du jour

ADMINISTRATION GENERALE : Présentation du rapport d'activités 2021 de l'Espace aquatique LINAÉ, Marché de travaux d'impression ; DEVELOPPEMENT LOCAL MOBILITES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES : Convention d'entente ARCHE Agglo / Tournon sur Rhône, Petites Villes de Demain et friche industrielle ITDT, Transport Convention AO1/AO2 ; ENFANCE-JEUNESSE : Prévention spécialisée Renouvellement de la convention avec l'ADSEA ; FINANCES MOYENS GENERAUX PATRIMOINE : Budget principal Décision modificative n° 1, Budget Développement économique Décision modificative n° 1, Budget Zones d'activités Décision modificative n° 1, Budget SPANC Décision modificative n° 1, Fonds concours commune Pont de l'Isère travaux de rénovation toiture mairie, Fonds concours commune St-Victor rénovation logements, Patrimoine Cession du bâtiment de la caserne des pompiers à St-Donat-sur-l'Herbasse ; RIVIERES GEMAPI : - Marché de travaux de protection contre les crues de la Veune et du Merdarioux, Avenant à la convention avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Doux ; HABITAT : Avenant n° 1 convention Région Auvergne-Rhône-Alpes mise en place bonus performance énergétique ; CULTURE : Renouvellement du Contrat Territoire Lecture (CTL), Renouvellement convention médiathèque départementale Drôme des Collines à St-Vallier, Enseignement artistique et culturel, Convention d'objectifs Département Ardèche, Enseignement artistique et culturel Ecole musique et danse Convention d'aide financière avec les associations, Enseignement artistique et culturel Pratique musicale en milieu scolaire Conventions avec les communes ; TOURISME : Véloroute Voie verte vers le Train de l'Ardèche Validation du projet et engagement de la consultation de travaux de la tranche 2, Rapport d'activités 2021 SPL Ardèche Hermitage Tourisme et avis comité de contrôle analogue ; PETITE ENFANCE : Convention Association Planète Môme, Modification des conditions de paiement ; ENVIRONNEMENT : Adhésion Charte forestière des Chambaran ; EAU – ASSAINISSEMENT : Marché de travaux Extension Réseaux Assainissement Eaux Usées Hameaux de «Pervenchères» et de « Chazalet » à Vaudevant, Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) Cadre de référence fixant les éléments/ouvrages constitutifs de la compétence, Choix du mode de gestion du service public d'assainissement des communes de Servas-sur-Rhône, Tournon-sur-Rhône, Erôme et Plats ; AGRICULTURE : subvention à l'association Solidarité Paysans ; SPORT : Tour cycliste féminin international de l'Ardèche Convention « ville de départ » au Domaine du lac de Champos à St-Donat-sur-l'Herbasse.

Conseil d'école du 20 juin 2022 : Ordre du jour

Ecoles : Personnels de l'école, Effectifs de l'année et prévisions pour la rentrée 2022 (-10 élèves), Règlement intérieur : modalités du vote pour les élections des représentants des parents d'élèves, Présentation du dispositif « 30 minutes d'activité physique quotidienne », Projets des classes, Travaux à prévoir, Remerciements.

Parents : Diffusion de la répartition des classes avant la rentrée, Présence de l'ATSEM dans la classe des MS/GS, Garderies (demande de +1.4 d'heure le soir > 18h15), aide aux devoirs, Cantine : hygiène en maternelle et formation des personnels, Transport scolaire.

Arrivée de la fibre le 12 juillet.

Cantine Garderie Bren Marsaz Chavannes : fourniture des repas et des goûters, horaire garderie soir.

Point d'information sur l'attribution du marché de fourniture des repas pour les 3 prochaines années scolaires 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025. 4 candidats. Candidat retenu société API de Lorient. Prix achat repas 3.32€ TTC, voisin du prix d'achat actuel, révisable chaque année selon les indices retenus. Tarif cantine enfant 2022-2023 maintenu à 3.90€, porté à 4.10€ pour les adultes.

Elargissement temporaire horaire garderie soir à 18h15 à Chavannes et Bren, mais avec création d'un nouveau tarif : 16h30 à 17h15 1.50€ (inchangé), 16h30 à 18h 2.00€ (inchangé), 16h30 à 18h15 2.50€ (nouveau). Fonctionnement sur 4 mois de septembre à décembre 2022, poursuite si effectif moyen supérieur à égal à 5.

Nouvelle réunion cantine garderie prévue le 20 juillet : rencontre du nouveau prestataire cantine API, introduction pénalités si commande de repas en retard (repas payés 6€ au lieu de 3.90€), modification du règlement intérieur à faire.

Agence de l'Eau : compte rendu rencontre 15 juin.

Présentation du projet de désimperméabilisation des 3 places publiques. Objectif des aides de l'Agence de l'Eau : réduire la présence des eaux de pluies dans les réseaux unitaires, favoriser l'infiltration directe et recharger les nappes. Les financements actuels vont vers les communes avec des réseaux unitaires EU EP (Chavannes 100% en séparatif). Possibilités de financements résiduels sur des projets hors réseaux unitaires : 50% sur un montant plafonné de 40€ par m2 de surface concernée par l'infiltration avec déconnexion des réseaux d'eaux pluviales. Exemple : place de la fontaine, 1000m2, création d'une noue en fond de place pour accueillir 10m3 d'eau soit une pluie de 10mm, suppression du regard, mise en place d'une surverse si pluies excédentaires. Projet d'aménagement global de 60.000€, plafonnement à 40.000€ du montant subventionné à 50% soit une aide de 20.000€ sur les 60.000€ (33%).

Inquiétude sur la situation de l'ENS de l'étang du Mouchet :

Assèchement complet de la mare à côté du vivier à poisson au Nord du site, depuis le 11 juillet. Abaissement important du niveau de l'eau dans l'étang. Des poissons morts. Débit minimal de la rivière Veune soutenue par le syndicat des Eaux de la Veune avec l'accord des services de l'état. Réunion de terrain, le 13 juillet, pour faire le point sur la situation, outre la municipalité, présence d'Arche Agglo, des Eaux de la Veune et du Département. Les pompages pour l'irrigation à proximité de la zone humide favorisent son assèchement.

Sécheresse : passage de la commune au niveau CRISE pour les prélèvements d'eau superficielles (fiche consignes en ligne sur le site Internet communal ou panneau pocket), alerte renforcée pour les eaux souterraines.

Prévention incendie : penser à entretenir les bois et landes en lisière des bâtiments.

Urbanisme : Commission urbanisme réunie le 27 juin. Nouvelle réunion le 25 juillet.

Demande : Déclaration Préalable de Mme Hélène Rolland Palué pour une division parcellaire de la parcelle ZE133 en vue du détachement d'une petite parcelle destinée à la construction. Permis de Construire PC pour une terrasse sur vide sanitaire, de M. et Mme Billon Félio, rue du 19 mars 1962. PC de M. Nicouveau pour un agrandissement des locaux de l'entreprise de maçonnerie, rue des prés verts. PC de M. et Mme Tesson pour une extension de maison et garage, route de Griauges. DP de M. et Mme Sanchez pour une piscine, route de Tain. DP de M. et Mme Jean et Monique Durand pour la pose de panneaux photovoltaïques sur leur maison, impasse des Maréchauds.

Accord : Déclaration Préalable de Mme Hélène Rolland Palué pour une division parcellaire de la parcelle ZE133 en vue du détachement d'une petite parcelle destinée à la construction. DP de M. et Mme Sanchez pour une piscine, route de Tain. DP de M. et Mme Jean et Monique Durand pour la pose de panneaux photovoltaïques sur leur maison, impasse des Maréchauds.

Gestion des personnels :

Remplacement de Mme Rousset secrétaire de Mairie, un nouvel agent a été recruté pour fin septembre.

Divers :

Réunion Forages et puits à usage domestique 16 juin 2022 : compte rendu. Inventaire sur la commune « test » de Chavannes. Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Bas Dauphiné Plaine de Valence, ayant pour vocation la préservation des eaux souterraines, la mairie va procéder à un inventaire des puits et forages d'eau à usage domestique présents sur le territoire communal. Cet inventaire a pour objectif de dénombrer les puits et forages domestiques présents sur la commune mais n'a pas vocation à remettre en cause les prélèvements d'eau associés à ces ouvrages. Pour réaliser cet inventaire, la mairie sera accompagnée par le secrétariat technique de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE (instance opérationnelle du SAGE) à qui elle transmettra les données en sa possession. Nous accordons une attention toute particulière à la protection de vos données à caractère personnel, ainsi et dans cette optique, la mairie va signer en septembre une convention avec le secrétariat de la CLE du SAGE pour assurer le respect de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel (RGPD). Pour plus de renseignements sur cet inventaire, rapprochez-vous du secrétariat de mairie pour consulter la fiche descriptive du projet.

Rappel des formulaires de déclaration existants. Absence de redevance pour les usages domestiques. Rôle du référent communal. Réunion d'information prévue pour les élus municipaux. Réunion publique possible ?

Le vendredi 24 juin, rencontre avec le service routes du Département pour parler de la dangerosité du carrefour « chemin du Mulet Route de Marsaz ». Le Département propose de prendre un arrêté pour installer un STOP à ce croisement de chaque côté. Il prendra en charge l'ensemble de frais d'aménagement.

Travaux d'amélioration du carrefour « Route de Chantemerle les Blés, chemin de Conring et chemin des sables », les travaux démarrent en septembre.

Découverte d'une infiltration d'eau importante dans le réseau d'Eaux pluviales de la rue de l'ancienne école (la nappe phréatique s'écoule dans un regard). Le service Assainissement d'Arche Agglo va intervenir pour étancher le regard.

Ambroisie : surveillance communale pendant l'été.

Participation de la commune aux journées du patrimoine 2022, le dimanche 18 septembre. Ouverture de l'église de 14h à 18h.

Diffusion des comptes rendus des conseils municipaux de janvier 2022 à juillet 2022, par la liste de diffusion, via le site internet communal et dans les boîtes aux lettres des Chavannais de plus de 67 ans.